

**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
de l'Unité de Dépistage et d'Orientation de la Petite Enfance (UDOPE)
en date du mardi 25 mai 2021 à 18h40
18 route de Sélestat à Châtenois**

Présents :

Dr Elisabeth KRUCZEK, Conseil Départemental de l'Ordre des médecins du Bas-Rhin, Réviseur aux comptes,
M René ETIEVANT, CAMSP de CHATENOIS, APEI Centre Alsace, Administrateur,
Dr Marie SZULC, Service de pédiatrie, CH Colmar, Présidente,
Dr Philippe BADOIT, service de Protection Maternelle et Infantile (PMI), Conseil Départemental du BAS-RHIN, Trésorier
Dr Nicole STEINBERG, Pôle Périnatalité Enfance et Adolescence, Centre Hospitalier d'ERSTEIN, Vice-Présidente,
M. Pierre BUCKEL, représentant M. Gilles DUFFOUR, Directeur Centre Hospitalier d'ERSTEIN, Administrateur

Excusés :

Dr Anne-Laure DELLINGER, CAMSP de CHATENOIS, APEI Centre Alsace, Secrétaire,
M. Frédéric BIERRY Président du Conseil Départemental du BAS-RHIN, représenté par Mme Catherine GREIGERT, excusée,
M. Manuel KLEIN, Directeur du GHSO, Administrateur
Dr Marie-Emmanuelle SCHUMPP, Chef du Service de PMI, Conseil Départemental du BAS-RHIN,
M René CATTOEN, Membre Honoraire, GHSO, Réviseur aux comptes, pouvoir à Dr Marie SZULC.

Au vu de la liste d'émargement, sur les **13** membres de l'Association de l'UDOPE, on compte **5 membres présents et 2 représentés** (pouvoir).

1. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 mai 2021

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2021 est accepté à l'unanimité.

2. Présentation du rapport d'activité et rapport moral 2020

Le Rapport d'Activité et le rapport moral 2019-2020 sont présentés.

L'année 2020 a connu un arrêt de l'activité de l'UDOPE de mars à juillet 2020 en raison des conditions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19. Toutefois, dès juillet 2020, les consultations et les réunions pluridisciplinaires ont pu reprendre progressivement. Les conditions permettant d'assurer la sécurité des professionnels et des familles ont été respectées

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

3. Point budgétaire sur l'année 2020 et fixation des montants de cotisations 2022

Le Dr. Philippe BADOIT, Trésorier de l'UDOPE, présente le budget 2020.

Il est voté à l'unanimité.

Il est proposé de maintenir l'appel à cotisation pour l'année 2022 à 1 000 € par institution.

4. Divers

Aucun point divers n'a été discuté.